

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1058

3 mai 2013

SOMMAIRE

Alisier S.A.	50749	Quatre Feuilles Holding S.A.	50738
Amilaio S.A.	50756	Quatre Feuilles Holding S.A.	50739
Avere Asset Management S.A.	50779	Quatre Feuilles Holding S.A.	50739
Bagshaw S.à r.l.	50747	Quatre Feuilles Holding S.A.	50739
Baltic Shipyards S.à r.l. SICAR	50748	Quinlan Private Shrewsbury Investments S.A.	50775
Beta P.S. S.A.	50778	RC Investments S.à r.l.	50739
B-Investment S.A.	50756	Re:Newcell Lux S.à r.l.	50776
Black Diamond CLO 2006-1 (Luxembourg) S.A.	50748	Revesol S.à r.l.	50740
Castle Services S.à r.l.	50784	Rexel RE S.A.	50776
Celsius Investment Funds SICAV	50755	Ridge Wind Holdings S.à r.l.	50739
Celsius Managed Funds SICAV	50755	Riverland 2 S.à r.l.	50738
Compagnie Financière du Mont-Blanc S.à r.l.	50749	Robinson Cruise.O. S.A.	50777
Constellation Software Luxembourg	50761	Roodvoet S.A.	50777
Contego AV Luxembourg S.à r.l.	50748	Senioren Recidentie	50741
Diamond Midco S.à r.l.	50764	Skoone S.à r.l.	50774
Diamond Topco S.à r.l.	50767	S.L.P.S. S.A.	50774
JRS Credit S.à r.l.	50770	Sociedad Armadora Aristidis S.à r.l.	50756
Madras Investments Holding S.A. SPF ...	50778	Sociedad Armadora Aristotelis S.à r.l. ...	50761
Offenbach German Fixtures AREIII (Lu- xembourg) S.à r.l.	50778	Solairedirect Holding International S.A.	50740
Offenbach German Holdings AREIII (Lu- xembourg) S.à r.l.	50776	Sportinvest S.A.	50747
One Aim S. à r.l.	50777	SPUERKEESS Ré S.A.	50741
Pantheon S.A.	50764	SSCP Enviro Holding SCA	50741
Parthenos Prima S.A.	50764	Starasie s.à r.l.	50746
Parthenos Seconda S.A.	50775	Stratford Capital Management S. à r.l. ...	50746
Poona S.A.	50774	Structured Alternative Invest	50747
Principal Capital Company S.à r.l.	50775	Synergy Motor S.A.	50747
Property4east.com	50775	The European Strategic Investments Fund	50740
Prospector Rig 1 Owning Company S.à r.l.	50777	The Luxembourg Acquisition Company (OIF) S.à r.l.	50773
Quatre Feuilles Holding S.A.	50738	Tradingcity S.A. SPF	50756
		Villa Fleur S.à r.l.	50778

Quatre Feuilles Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 152.544.

En date du 14 mars 2013 nous avons démissionné de notre fonction de commissaire en charge du contrôle des comptes de la société QUATRE FEUILLES HOLDING S.A., ayant son siège social à 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B 152544.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Pour extrait conforme

SER.COM S. à r.l.

Société à Responsabilité limitée

Référence de publication: 2013038307/14.

(130047130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Quatre Feuilles Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 152.544.

GLOBAL TRUST ADVISORS S.A (CDO 5878) a dénoncé par lettre datée du 12 mars 2013 tout office de domiciliation de la société QUATRE FEUILLES HOLDING S.A., domiciliée 26-28 rives de Clausen (RCSL B 152544), avec effet au 12 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038306/10.

(130046840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Riverland 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.658,38.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.405.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 20 mars 2013, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission de M. Martinus Weijermans, né le 26 août 1970 à 's Gravenhage aux Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant à compter de la date des résolutions de l'associé unique;

2. Démission de M. Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam aux Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant à compter de la date des résolutions de l'associé unique;

3. Nomination de Mme Gwenaëlle Cousin, née le 03 avril 1973 à Rennes, en France avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant pour une durée illimitée avec effet immédiat à compter de la date des résolutions de l'associé unique;

4. Nomination de M. Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, en France avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que Gérant pour une durée illimitée avec effet immédiat à compter de la date des résolutions de l'associé unique;

Résultant des décisions susmentionnées, le Conseil de Gérance de la Société est comme suit:

- Monsieur François BOURGON, Gérant;
- Monsieur Patrick VAN DENZEN, Gérant;
- Madame Gwenaëlle COUSIN, Gérant;
- Monsieur Fabrice ROTA, Gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Riverland 2 S.à r.l.

Fabrice Rota

Gérant

Référence de publication: 2013038313/30.

(130046547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

RC Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 158.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013038315/11.

(130046962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Ridge Wind Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 62.200,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 128.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013038312/10.

(130046644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Quatre Feuilles Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 152.544.

En date du 14 mars 2013, j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de la société QUATRE FEUILLES HOLDING S.A., ayant son siège social à 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B 152544.

Pour extrait conforme

Monsieur Fabrizio IODICE DELGADO

Référence de publication: 2013038308/11.

(130047130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Quatre Feuilles Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 152.544.

En date du 14 mars 2013, j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de la société QUATRE FEUILLES HOLDING S.A., ayant son siège social à 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B 152544.

Pour extrait conforme

Madame Orietta RIMI

Référence de publication: 2013038309/11.

(130047130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Quatre Feuilles Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 152.544.

En date du 14 mars 2013, j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur et de président de la société QUATRE FEUILLES HOLDING S.A., ayant son siège social à 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B 152544

Pour extrait conforme

Monsieur Riccardo MORALDI

Référence de publication: 2013038310/11.

(130047130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Revesol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 105.952.

—
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 12.500 EUR, représenté par 100 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se répartit comme suit:

EUREFCO S.à r.l.

Seize parts sociales 16

Monsieur Alain DEPIERREUX

Dix parts sociales 10

Monsieur Pascal DEPIERREUX

Trente-sept parts sociales 37

Monsieur Rémy MINGARELLI

Trente-sept parts sociales 37

Total: cent parts sociales 100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

REVESOL S.à r.l.

Fiduciaire des P.M.E.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2013038318/25.

(130046848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

The European Strategic Investments Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 36.073.

—
Les Etats Financiers au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013038393/10.

(130046966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Solairedirect Holding International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.091.

—
EXTRAIT

L'adresse de l'administrateur Stéphane Jallat a été modifié comme suit:

9 Vlamboom Crescent, EXT: Plattekloof extension 3, 7500 Parow, Cape Town, Afrique du Sud

2 Ont été nommé administrateurs de la société, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2013:

- Solairedirect SA, sis 18, Rue du quatre Septembre, 75 002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 492 490 057

- Monsieur Stéphane Jallat, né le 29 Juin 1970 à Lyon (France), demeurant au 30 John Voster, Plattekloof 1, 007500 Cape Town, Afrique du Sud

3 PricewaterhouseCoopers, société coopérative, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L - 1014 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038341/19.

(130047161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

SPUERKEESS Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2954 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 164.465.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013038366/10.

(130047008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

SSCP Enviro Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 153.728.

Suite au transfert du siège social de la Société en date du 22 février 2013, l'adresse du gérant commandité SSCP Enviro S.à r.l. (RCS Luxembourg No. B 153.705) est à changer en 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013038370/10.

(130047001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Senioren Recidentie, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg F 9.473.

STATUTS

Les parties soussignées déclarent transférer le siège social de l'ASBL Senioren Recidentie vers le Grand-Duché de Luxembourg, comme il en a été décidé à l'assemblée générale du 18 décembre 2012 et de modifier les statuts dans une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif:

1. Monsieur Rudi Donckers, lieu de résidence Oude Pastorijsstraat 37, 3930 Hamont-Achel, né le 28 février 1967 de Hamont-Achel.
2. Monsieur Luc Duprez, lieu de résidence Calle San Cugat 5, 03599 Altea la Vella (Espagne), né le 17 avril 1961, de Bree.
3. Madame Mireille Vanderkelen, lieu de résidence Calle San Cugat 5, 03599 Altea la Vella (Espagne), né le 27 février 1962, de Appelterre-Eichem.
4. Madame Brigitte Mertens, lieu de résidence Oude Pastorijsstraat 37, 3930 Hamont-Achel, né le 28 juin 1969 de Neerpelt.

Art. 1^{er}. L'association.

Art. 1^{er}. Section 1. Forme juridique. L'association a été constituée en tant qu'une entité à personnalité juridique, en particulier en tant qu'association sans but lucratif (dénommée ci-après «ASBL»)

Art. 1^{er}. Section 2. Dénomination.

1. L'ASBL est dénommée «SENIOREN RECIDENTIE».
2. Cette dénomination doit figurer dans tous les actes, factures, annonces, publications, lettres, notes de commande et autres documents émanant de l'association, être précédée ou suivie immédiatement de la mention «association sans but lucratif» ou de l'abréviation («ASBL»), accompagnée de l'indication précise du siège social.
3. L'abréviation SENRE peut être utilisée dans tous les actes, factures, annonces, publications, lettres, notes de commande et autres documents en tant que dénomination à part entière et juridiquement valable.

Art. 1^{er}. Section 3. Siège social.

1. Le siège social de l'ASBL est établi au 5, rue Prince Jean, 4740 Pétange au Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le conseil d'administration a le pouvoir de transférer le siège social en tout endroit au Grand-Duché de Luxembourg. L'assemblée générale valide la modification du siège aux statuts à sa plus prochaine réunion. Cette décision doit être publiée au Mémorial, Recueil général des Sociétés et Associations

Art. 1^{er}. Section 4. Durée. L'ASBL a été constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social et Activités.

Art. 2. Section 1. Objet social. L'association a pour objet la promotion des soins aux personnes âgées.

Art. 2. Section 2. Activités. Les activités concrètes de nature à réaliser l'objet social de l'ASBL se rapportent entre autres à: l'établissement et l'exploitation d'une infrastructure destinée aux soins aux personnes âgées et à la gériatrie et au profit de personnes de telles catégories, et ce aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger; la livraison de repas à domicile.

En outre, l'ASBL pourra développer toutes activités de nature à contribuer directement ou indirectement à la réalisation du prédit objet social idéal non lucratif, à l'inclusion d'activités complémentaires commerciales et lucratives dans les limites de ce qui est autorisé par la loi et dont les bénéfices seront à tout moment et entièrement destinés à la réalisation de l'objet social idéal non lucratif.

Art. 3. Affiliation.

Art. 3. Section 1. Membres actifs.

1. Il y a au moins trois membres actifs qui détiennent tous les droits définis dans les présents statuts.
2. En outre, chaque personne physique, morale ou organisation peut présenter sa candidature en tant que membre actif à condition qu'elles soient présentées par au moins 2/3 des membres actifs existants.
3. Les candidats-membres adressent leur candidature au président de l'assemblée générale.
4. L'assemblée générale décidera de l'acceptation du candidat en tant que membre actif à sa réunion suivante la plus proche.
Au moins 2/3 des membres de l'assemblée générale doivent être présents ou valablement représentés à cette réunion.
La décision d'acceptation doit être prise à l'unanimité des membres présents et représentés de l'assemblée générale.
5. L'assemblée générale peut décider à sa discrétion et sans motivation ultérieure qu'un candidat n'est pas accepté en tant que membre actif.
6. Les membres actifs ont tous les droits et obligations décrits par les présents statuts. Ils ne sont pas redevables d'une cotisation.

Art. 3. Section 2. Membres affiliés.

1. Chaque personne physique, personne morale ou organisation qui soutient l'objet social de l'ASBL, peut introduire auprès de l'ASBL une demande d'adhésion par écrit.
2. Le conseil d'administration décide à sa discrétion et sans autre motivation qu'un candidat est accepté ou non en tant que membre affilié.
3. Les membres affiliés ont seulement les droits et les devoirs définis par les présents statuts.
4. Les membres affiliés n'ont pas de droits de vote

Art. 3. Section 3. Démission.

1. Les membres actifs peuvent se retirer à tout moment de l'ASBL par lettre recommandée, adressée au président du conseil d'administration. La démission sera effective un mois après la réception de cette lettre.
2. Les membres affiliés peuvent se retirer à tout moment de l'ASBL par un avis communiqué par écrit adressé à l'ASBL. La démission sera effective un mois après la réception de cet avis.

Art. 3. Section 4. Cession de l'affiliation.

1. Si un membre actif agit contrairement à l'objet social de l'ASBL, il pourra être mis fin à son affiliation sur la proposition du conseil d'administration ou à la demande d'au moins 1/5 de tous les membres actifs par une décision spéciale de l'assemblée générale où sont présents ou représentés au moins 2/3 de tous les membres actifs et pour laquelle est requise la majorité de 2/3 des voix des membres actifs présents ou représentés.
2. Le membre actif dont la cessation de l'affiliation est proposée a le droit d'être entendu.
3. Les membres affiliés qui agissent contrairement à l'objet social de l'ASBL peuvent être exclus de l'affiliation par une décision unilatérale du conseil d'administration.

Art. 3. Section 5. Les droits.

1. Aucun membre ne peut faire valoir ou exercer aucun droit que ce soit sur l'actif de l'ASBL sur base de sa seule qualité de membre.
2. Cette exclusion de droits sur l'actif est valable à tout moment: pendant la durée de l'affiliation, lors de la cessation de l'affiliation pour quelque raison que ce soit, lors de la liquidation de l'ASBL, etc.

Art. 4. L'assemblée générale.

Art. 4. Section 1. L'assemblée générale.

1. L'assemblée générale est composée des membres actifs.
2. Tous les membres actifs ont le même droit de vote. Chaque membre actif a une voix.

Art. 4. Section 2. Les observateurs. Les observateurs peuvent assister à l'assemblée générale et peuvent s'adresser à l'assemblée générale si le président l'autorise.

Art. 4. Section 3. Les pouvoirs. Les pouvoirs exclusifs suivants peuvent être exercés exclusivement par l'assemblée générale:

1. la modification des statuts;
2. la nomination et la révocation des administrateurs;
3. la nomination et la révocation du commissaire et la fixation de sa rémunération;
4. la décharge des administrateurs et des commissaires;
5. l'approbation du budget et des comptes;
6. la dissolution de l'association;
7. l'exclusion d'un membre actif;
8. la transformation de l'association en une société à but social.
9. l'acceptation de nouveaux membres actifs;

Art. 4. Section 4. Réunions.

1. La réunion annuelle de l'assemblée générale ordinaire sera tenue dans le mois de mai au siège social. La convocation sera envoyée au moins 8 jours avant la date de l'assemblée générale à tous les membres actifs par lettre recommandée ou par courriel à l'adresse que le membre actif a dernièrement communiqué au secrétariat à cet effet.

2. L'assemblée générale ordinaire est convoquée par le président du Conseil d'administration.

Le projet de l'ordre du jour est joint à la convocation, étant entendu que chaque point avancé au moins 10 jours avant la date fixée pour l'assemblée par au moins 1/20 des membres actifs sera mis à l'ordre du jour.

3. Des réunions extraordinaires de l'assemblée générale extraordinaire pourront être convoquées par le président du Conseil d'administration et/ou à la demande d'au moins 2 administrateurs ainsi qu'à la demande d'au moins 1/5 de tous les membres actifs.

La convocation sera envoyée au moins 8 jours avant la date de l'assemblée générale extraordinaire à tous les membres actifs par lettre recommandée à l'adresse que le membre actif a dernièrement communiqué au secrétaire à cet effet.

Art. 4. Section 5. Quorum et Vote.

1. Afin de pouvoir délibérer de manière valable, au moins la moitié des membres actifs doit être présente ou valablement représentée. Les décisions sont prises à simple majorité de voix des membres présents ou représentés à l'assemblée générale.

Les décisions sont prises à simple majorité des voix des membres présents ou représentés, sauf si les statuts en décident autrement.

2. La modification des statuts requiert une délibération où le quorum présent ou représenté des 2/3 des membres actifs est respecté. Si à la première réunion moins des 2/3 des membres sont présents ou représentés, une deuxième réunion peut être convoquée qui pourra délibérer et décider valablement ainsi qu'apporter des modifications en adoptant les majorités définies ci-après, indépendamment du nombre des membres présents ou représentés. La deuxième réunion ne peut pas être tenue endéans les 15 jours successifs à la première réunion.

La décision est retenue adoptée si elle est approuvée par 2/3 des voix des membres actifs présents ou représentés.

Seulement dans le cas où la modification des statuts se rapporte à l'objet social ou aux objectifs qui ont mené à la constitution de l'association, elle requiert la majorité de 4/5 des voix des membres actifs présents ou représentés.

3. Les membres actifs qui ne peuvent pas être présents à la réunion peuvent se faire représenter par d'autres membres ou par un tiers qui n'est pas membre actif. Chaque membre peut être porteur de deux mandats au maximum.

4. Le vote se fera par appel, par main levée ou, si au moins 1/3 des membres actifs présents ou représentés en décide, par scrutin secret.

5. En cas de partage, la proposition est retenue rejetée.

6. Un procès-verbal sera dressé et consigné dans le registre des procès-verbaux qui pourra être consulté par les membres actifs qui pourront exercer leur droit de regard. Les tiers qui voudraient consulter les décisions notées au procès-verbal de l'assemblée générale doivent en faire la demande au Conseil d'administration qui peut refuser ou l'accepter à sa discrétion et sans ultérieure motivation.

Art. 5. Administration et Représentation.

Art. 5. Section 1. Composition du conseil d'administration.

1. L'ASBL est administrée par un Conseil d'administration composé par au moins trois et maximum cinq administrateurs, membres de l'ASBL ou non.

Le nombre d'administrateurs doit en tout cas être toujours inférieur au nombre de personnes qui sont membres actifs de l'association.

Au cas où l'ASBL ne compte que le minimum légal de trois membres actifs, le conseil d'administration ne pourra compter que deux administrateurs. Le jour où un quatrième membre actif est accepté, l'assemblée générale (extra) ordinaire procédera à la nomination d'un troisième administrateur.

2. Les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans par l'Assemblée générale à simple majorité des voix des membres présents ou représentés.

Leur mandat prend fin à la fin de l'Assemblée générale annuelle.

Le mandat des administrateurs est renouvelable.

3. Le conseil d'administration choisit en son sein un président, un secrétaire et un trésorier qui rempliront les tâches relatives à cette fonction, comme les présents statuts les décrivent et à l'occasion de leur élection.

4. Les administrateurs peuvent à tout moment être révoqués par l'Assemblée générale, qui en décide à simple majorité des voix des membres présents ou représentés.

Chaque membre du Conseil d'administration pourra démissionner de son initiative par communication écrite au président du Conseil d'administration. Après sa démission, l'administrateur est obligé de continuer à exercer son mandat jusqu'à ce qu'il soit raisonnablement pourvu à son remplacement.

5. Les administrateurs exercent en principe leur mandat à titre gratuit. Les frais supportés dans le cadre de l'exercice de leur mandat d'administrateur sont indemnisés.

Art. 5. Section 2. Conseil d'administration: Réunions, Délibérations et Décisions.

1. Le Conseil d'administration se réunit après convocation par le président chaque fois que l'intérêt de l'ASBL l'exige et dans les 14 jours après la demande faite à cet effet par l'administrateur journalier ou par un de ses membres.

2. Le conseil est présidé par le président, ou, en son absence, par le vice-président ou par le plus âgé des administrateurs présents.

La réunion sera tenue au siège social de l'ASBL ou à tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg comme il a été communiqué dans la lettre de convocation.

3. Le conseil d'administration pourra seulement délibérer et décider si au moins la majorité de ses membres est présente à la réunion.

Les décisions sont prises à la simple majorité des voix des membres présents.

En cas de partage, la proposition est retenue rejetée.

4. Un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs présents. Le procès-verbal sera conservé dans le registre des procès-verbaux qui pourra être consulté par les membres actifs qui pourront exercer leur droit de regard.

5. Dans des cas exceptionnels, si la nécessité urgente et l'intérêt de l'ASBL le requièrent, les décisions du Conseil d'administration peuvent être prises par accord écrit unanime des administrateurs.

A cet effet il est requis qu'il existe un accord unanime préalable entre les administrateurs pour procéder à la décision par écrit.

La décision par écrit suppose en tout cas qu'une concertation a eu lieu par courriel, conférence vidéo ou téléphonique.

Art. 5. Section 3. Intérêt opposé.

1. Si un administrateur a un intérêt direct ou indirect de nature patrimoniale qui est opposé à une décision ou à une opération qui est de la compétence du conseil d'administration, il devra le communiquer aux autres administrateurs avant que le conseil d'administration n'en décide.

2. L'administrateur qui a l'intérêt opposé sort de la réunion et ne prend pas part à la délibération ni au vote du sujet relatifs à l'intérêt en question.

3. La procédure susdite n'est pas applicable aux opérations habituelles qui s'effectuent aux conditions et garanties qui sont habituellement en vigueur sur le marché pour des opérations similaires.

Art. 5. Section 4. Gestion interne - Limitations.

1. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes de gestion interne nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de l'ASBL, à l'exception de ceux réservés exclusivement à l'assemblée générale.

2. Sans préjudice aux obligations qui résultent de la gestion collégiale, notamment la concertation et la supervision, les administrateurs peuvent répartir entre eux les tâches de gestion. Une telle répartition des tâches ne peut être opposée aux tiers, même pas après qu'elles aient été rendues publiques.

3. Le non-respect de celles-ci compromet bien la responsabilité interne de l'administrateur concerné.

4. Le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs de gestion à un ou plusieurs tiers non-administrateurs, sans que ce transfert ne puisse concerner la gestion générale de l'ASBL ou le pouvoir général de gestion du conseil d'administration.

Art. 5. Section 5. Pouvoir de représentation externe.

1. Le conseil d'administration représente l'ASBL en tant que collège dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il représente l'association par la majorité de ses membres.

2. Sans préjudice au pouvoir général de représentation du conseil d'administration en tant que collège, l'ASBL est également représentée par le président dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires par deux administrateurs qui agissent conjointement.

3. Les organes de représentation ne peuvent faire aucun acte juridique sans l'autorisation de l'assemblée générale qui se rapporte à la représentation de l'ASBL en cas de constitution d'une hypothèque. Ces limites de pouvoirs ne sont pas opposables aux tiers même après qu'elles aient été rendues publiques.

Le non-respect de celles-ci compromet bien la responsabilité interne des représentants concernés.

4. Le conseil d'administration ou les administrateurs qui représentent l'ASBL peuvent nommer des mandataires de l'ASBL. Seulement des mandats spéciaux et limités à certains ou à une série de certaines actes juridiques sont permis. Les mandataires lient l'ASBL dans les limites du mandat qui leur a été conféré dont les limites sont opposables aux tiers selon les règles en vigueur dans le domaine du mandat.

Art. 5. Section 6. Conditions de publicité. La nomination des membres du conseil d'administration et des personnes mandatées à représenter l'ASBL et la cessation de leurs fonctions sont rendues publiques par publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. Il devra en tout cas résulter de ces documents si les personnes qui représentent l'ASBL, engagent l'ASBL chacun séparément, solidairement ou en tant que collège ainsi que la portée de leurs pouvoirs.

Art. 6. Gestion journalière.

1. La gestion journalière de l'ASBL sur le plan interne ainsi que la représentation externe dans le domaine de la gestion journalière peuvent être conférées par le conseil d'administration à une ou plusieurs personnes.

2. S'il est fait usage de cette possibilité, ces personnes auront le pouvoir d'agir seuls et cela aussi bien sur le plan de la gestion journalière interne que sur celui du pouvoir de représentation externe pour la gestion journalière.

3. Les personnes chargées de la gestion journalière ne peuvent pas prendre des décisions et/ou accomplir des actes juridiques relatifs à la représentation de l'ASBL dans le cadre de la gestion journalière pour des transactions qui dépassent les 150.000,00 EUR sans l'autorisation de 2 administrateurs.

Ces limites de pouvoirs ne sont pas opposables aux tiers même après qu'elles aient été rendues publiques. Le non-respect de celles-ci compromet bien la responsabilité interne des représentants concernés.

4. Faute de définition légale de ce que comprend la «gestion journalière», il est entendu par actes de gestion journalière tous les actes qui doivent être faits chaque jour afin de garantir le cours normal des choses de l'ASBL et qui ne requièrent pas ou ne rendent pas souhaitable l'intervention du conseil d'administration soit à cause de leur moindre importance, soit à cause de la nécessité de prendre immédiatement une décision.

5. La nomination des personnes chargées de la gestion journalière et la cessation de leurs fonctions sont rendues publiques par publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du dossier de l'association.

Il devra en tout cas résulter de ces documents si les personnes qui représentent l'ASBL sur le plan de la gestion journalière, engagent l'ASBL chacun séparément, solidairement ou en tant que collège ainsi que la portée de leurs pouvoirs.

Art. 7. Responsabilité de l'administrateur et de l'administrateur chargé de la gestion journalière.

1. Les administrateurs et les administrateurs chargés de la gestion journalière ne sont pas engagés personnellement par les engagements de l'ASBL.

2. Envers l'ASBL et envers des tiers, leur responsabilité est limitée à l'exécution de la tâche qui leur a été donnée selon le droit commun, selon ce qui a été prévu par la loi et selon les statuts et ils sont responsables des défauts dans leur gestion (journalière).

Art. 8. Contrôle par un commissaire.

1. Aussi longtemps que l'ASBL ne dépasse pas les seuils mentionnés prévus par la loi pour le dernier exercice comptable clôturé, l'ASBL n'est pas obligée de nommer un commissaire.

2. A partir du moment où l'ASBL dépasse les seuils, le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité des opérations qui doivent y être mentionnées est confié à un commissaire qui sera nommé par l'assemblée générale selon les dispositions légales en vigueur dans ce domaine.

Celle-ci fixe également la rémunération du commissaire.

Art. 9. Financement et Comptabilité.

Art. 9. Section 1. Financement.

1. L'association sera entre autres financée par des subventions, allocations, dons, contributions, donations, legs et autres dispositions contenues dans les dispositions testamentaires et les testaments, donnés aussi bien pour soutenir les objectifs généraux de l'association que pour soutenir un projet spécifique.

En outre, l'association peut acquérir des fonds de toute autre manière qui n'est pas contraire à la loi.

Art. 9. Section 2. Comptabilité.

1. L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

2. La comptabilité est tenue conformément aux règles comptables applicables.
3. Le conseil d'administration présente à l'approbation de l'assemblée générale annuelle les comptes annuels de l'exercice comptable précédent ainsi qu'un projet budgétaire.

Art. 10. Dissolution.

1. L'assemblée générale sera convoquée afin de discuter les propositions relatives à la dissolution présentées par le conseil d'administration ou par au moins 1/5 de tous les membres.

La convocation et l'ordre du jour se feront conformément à ce qui a été prévu à l'article 4, section 4 des présents statuts.

2. La délibération et la décision de la dissolution respectent le quorum et la majorité requis par l'article 4, section 5 des présents statuts. A partir de la décision de dissolution, l'ASBL mentionne toujours qu'elle est une «ASBL en liquidation».

3. Si la proposition de dissolution est approuvée, l'assemblée générale nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle définira la mission.

4. En cas de dissolution et liquidation, l'assemblée générale extraordinaire décide de l'affectation du patrimoine de l'ASBL qui doit être attribué à un objectif caritatif.

5. Toutes les décisions concernant la dissolution, les conditions de la liquidation, la nomination et la cessation de la fonction des liquidateurs, la clôture de la liquidation et l'affectation de l'actif sont publiées par extraits au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Accepté à l'unanimité à la réunion de constitution le 19 décembre 2012, à Pétange.

Chaque fondateur déclare avoir reçu un exemplaire des statuts.

Par les fondateurs suivants:

1. Monsieur Rudi Donckers, lieu de résidence Oude Pastorijsstraat 37, 3930 Hamont-Achel, né le 28 février 1967 de Hamont-Achel.

2. Monsieur Luc Duprez, lieu de résidence Calle San Cugat 5, 03599 Altea la Vella (Espagne), né le 17 avril 1961, de Bree.

3. Madame Mireille Vanderkelen, lieu de résidence Calle San Cugat 5, 03599 Altea la Vella (Espagne), né le 27 février 1962, de Appelterre-Eichem.

4. Madame Brigitte Mertens, lieu de résidence Oude Pastorijsstraat 37, 3930 Hamont-Achel, né le 28 juin 1969 de Neerpelt.

Etabli à Pétange, le 19 décembre 2012. Luc Duprez / Mireille Vanderkelen / Brigitte Mertens / Rudi Donckers.

Référence de publication: 2013038353/283.

(130047099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Stratford Capital Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.784.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée des associés du 14 mars 2013.

Révocation de Monsieur Stéphane LEVY en sa qualité de Gérant de la société avec effet immédiat.

Pour la société

STRATFORD CAPITAL MANAGEMENT S.à.r.l.

Référence de publication: 2013038342/12.

(130046752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Starasie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 48, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 149.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038373/9.

(130046864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Structured Alternative Invest, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 133.395.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung der Structured Alternative Invest S.a r.l. vom: 06. März 2013

Einziger Beschluss:

Herr Frank Thery, geboren am 21.08.1963 in Dörbach (D), derzeit wohnhaft in 9, rue des Tanneurs, L-8355 Garnich wird mit sofortiger Wirkung als weiterer Geschäftsführer neben dem eingesetzten Geschäftsführer bestellt.

Référence de publication: 2013038374/10.

(130046566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Synergy Motor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 59.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013038377/12.

(130047132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Sportinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.594.

Cette mention rectificative remplace la version déposée antérieurement le 04 mars 2013 sous le No: L130037644

Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038365/10.

(130047086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Bagshaw S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.897.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 février 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Robert van 't Hoeft en tant que gérant de la Société avec effet au 15 février 2013;

- nomination, en remplacement du gérant démissionnaire, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 15 février 2013 et pour une durée illimitée, de Monsieur Jorge Pérez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- confirmation que le conseil de gérance de la Société est composé depuis le 15 février 2013 des gérants suivants:

* Madame Florence Rao;

* Madame Polyxeni Kotoula;

* Monsieur Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Gérant

Référence de publication: 2013038532/22.

(130047702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Baltic Shipyards S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038535/10.

(130047501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Black Diamond CLO 2006-1 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.069.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013, de Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

- * Madame Florence Rao;

- * Monsieur Patrick van Denzen;

- * Monsieur Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013038540/24.

(130047239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Contego AV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 203.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.729.

Par résolutions signées en date du 14 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant B suivante partir du 15 février 2013:

Mr Robert van 't Hoef

2. Nomination du nouveau Gérant B suivant à partir du 15 février 2013 pour une durée indéterminée:

Mr Christiaan Frederik van Arkel, né le 21 Mars 1973 à Bangkok, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour la Société

Contego AV Luxembourg S.à r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2013038576/20.

(130047579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Compagnie Financière du Mont-Blanc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 150.258.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le gérant unique de la Société en date du 21 mars 2013 que le siège social de la Société est transféré du 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 4, rue de l'avenir, L-1147 Luxembourg, avec effet Immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013038575/16.

(130047310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Alisier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 176.054.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-eighteenth day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

“Data Graphic S.A.”, having its registered office in L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse n°128, registered under the number B 42 166, represented by Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on February 28th, 2013.

Said proxy, after having been initialled “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of “ALISIER SA”.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the sole director or the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprise and may lend its assistance to such company through loans, guarantees or otherwise. It may lend or borrow without interest, issue bonds and other acknowledgments of debts.

It can achieve its purpose directly or indirectly for itself or for third parties, alone or in combination by performing any operation which promotes its purpose or that of companies in which it holds directly or indirectly interests.

Generally, the company may take any controlling or monitoring and perform any operations that may have seemed useful in carrying out its purpose and aim.

Title II. - Share capital, Shares

Art. 5. The Company has an issued capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into seventy (70) shares without a par value.

The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple share certificates.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation shall in case there is only one shareholder be managed by a sole director or by a board of directors, or in case there are two or more shareholders, be managed by a board of directors composed of at least three members, being either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. The sole director or the board of directors may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

Art. 7. In case a board of directors exists, the board of directors may elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors. The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two directors are physically present. Any decisions by the board of directors shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the directors present at the meeting.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of directors may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of directors.

Art. 8. The sole director or if applicable the board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The sole director or if applicable the board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The sole director or if applicable the board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the signature of the sole director or in case more directors are appointed by the joint signature of any two directors or by the sole signature of the managing director (administrateur-délégué), provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors (administrateurs-délégués).

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 2nd Monday of June at 6:00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The financial year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provisions

- 1.- The first financial year begins today and ends on 31 December 2013.
- 2.- The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription and Liberation

The Articles of the Company having thus been established, the appearing party "Data Graphic S.A.", prenamed, declares that its subscribed seventy (70) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the sole Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent) by payment in cash so that the sum of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) paid by the sole shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand and thirty euro (EUR 1,030.).

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the appearing party, represented as stated above and representing the whole of the share capital, considering herself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following person are appointed directors:
 - M. Alain NOULLET, born in Berchem-Ste-Agathe (B), on November 2nd, 1960, residing professionally at 128 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.
 - M. Clive GODFREY, born in Kortrijk (B), on August 6th, 1954, residing at 128 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.
 - M. Stéphane BIVER, born in Watermael-Boitsfort (Belgium) on August 3rd, 1968, residing professionally at 128 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Their term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.

3. The following person is appointed statutory auditor:

"Data Graphic S.A.", prenamed.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.

3.- The registered office of the company is established in L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse 128.

WHEREOF, The present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit février.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

“Data Graphic S.A.”, ayant son siège social au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 42 166,

représentée par Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 28 février 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de “ALISIER S.A.”.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces participations.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement des participations.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en soixante-dix (70) actions sans valeur nominale.

Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société pourra émettre des certificats nominatifs ou au porteur d'actions multiples.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. En cas d'existence d'un conseil d'administration, il pourra choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, télex, Fax, Email ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Art. 8. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le second lundi de juin à 18 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve constitue moins de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires:

- 1.- Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération:

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, représentée comme ci-avant, déclare qu'elle a souscrit les cents (100) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à mille trente euros (1.030,- EUR).

Décisions de l'actionnaire unique

La comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'entière du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont nommés administrateurs de la Société:
 - M. Alain NOULLET, né à Berchem-Ste-Agathe (B), le 2 novembre, 1960, demeurant professionnellement au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg;
 - M. Clive GODFREY, né à Courtrai (B), le 6 août, 1954, demeurant au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg;
 - M. Stéphane BIVER, né le 3 août 1968 à Watermael-Boitsfort (B), demeurant professionnellement au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

3. Est nommée commissaire aux comptes:

"Data Graphic S.A.", prénommée, ayant son siège social au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 42 166.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

3.- Le siège social de la Société est fixé au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2013. Relation: LAC/2013/10410. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013038491/308.

(130047938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Celsius Investment Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.073.

Faisant suite à l'assemblée générale du 18 Mars 2013, sont re-nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014:

Claude KREMER

14, rue Erasme

L-2028 Luxembourg

Gavin CHAPMAN

5, The North Colonnade

Canary Wharf

Londres E14 4BB

Grande-Bretagne

Est nommée administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014:

Rekha Misra

127 Madison Avenue

Appt #5

New York, NY 10016

USA

Est re-nommé réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014:

Pricewaterhouse Coopers S.a.r.l.

400, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013038566/30.

(130047997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Celsius Managed Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.736.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Un agent domiciliataire

Référence de publication: 2013038568/11.

(130047686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Amilaïos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 157.204.

Le bilan et le compte de profits et pertes du 23 novembre 2010 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2013038499/13.

(130047512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

B-Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 143.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour B-Investment S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013038531/11.

(130047290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Sociedad Armadora Aristidis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 156.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sociedad Armadora Aristidis S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013038339/11.

(130046636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Tradingcity S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 175.722.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 janvier 2013.

2) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 janvier 2013.

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, ici représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", sous la dénomination de «TRADINGCITY S.A. SPF».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à huit cent mille euros (€ 800.000.-), représenté par deux mille quatre cents (2.400) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du, propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à deux millions cinq cent mille euros (€ 2.500.000.-).

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de

pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5bis. Restrictions à la cession des actions.

(i) Cessions entre vifs

Les actionnaires ne pourront céder à un tiers les actions de la société qu'ils détiennent, que dans les conditions prévues au présent article. Il est néanmoins précisé que les cessions entre actionnaires sont libres. Les actionnaires disposent d'un droit de préemption sur les actions.

Ainsi, tout actionnaire (l'"Actionnaire Cédant") souhaitant effectuer une cession de tout ou partie des actions qu'il détient dans la société, à un tiers non actionnaire, devra au préalable fournir à tout autre actionnaire (le "Bénéficiaire") une notification écrite qui devra identifier spécifiquement (i) le nombre et la catégorie des actions concernées (les "Actions Offertes"), (ii) l'identité précise du ou des tiers non actionnaire(s) à qui il entend céder les actions (le "Tiers"), (iii) le prix unitaire par action convenu avec ce ou ces Tiers ou, en cas d'échange, d'apport ou de toute autre opération de même nature, la valeur unitaire des actions retenue pour la réalisation de l'opération et (iv) les conditions et modalités de la cession.

La délivrance de la notification constitue une offre de vendre en priorité les Actions Offertes au Bénéficiaire aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant. L'Actionnaire Cédant sera et restera lié par cette offre pour une période irrévocable de 90 jours calendrier (la "Durée de l'Offre de Cession"). A tout moment au cours de cette période, le Bénéficiaire pourra informer l'Actionnaire Cédant de son intention d'acquérir ou non les Actions Offertes, étant entendu que l'acquisition des Actions Offertes devra se faire aux mêmes prix et conditions que ceux offerts par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire peut d'une manière discrétionnaire décider de ne pas utiliser le droit de préemption. Le Bénéficiaire le notifiera alors par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant.

Si le Bénéficiaire désire exercer son droit de préemption, il devra notifier par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes.

Lorsque le Bénéficiaire informe par écrit l'Actionnaire Cédant de sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes, il devient irrévocablement tenu d'acquérir ces actions et l'Actionnaire Cédant est alors irrévocablement tenu de les lui céder aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire sera tenu de s'acquitter du prix de cession des actions et la cession sera régularisée au profit du Bénéficiaire, dans les formes légales et statutaires, dans un délai de 15 jours calendrier à compter de l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession.

La partie des Actions Offertes qui n'aura pas été préemptée par le Bénéficiaire, à l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession, pourra être cédée par l'Actionnaire Cédant au Tiers, aux prix et conditions proposés par ce Tiers à l'Actionnaire Cédant.

L'Actionnaire Cédant informe le conseil d'administration et le Bénéficiaire au plus tard dans les cinq jours calendrier de tout transfert à un Tiers effectué conformément au présent article 5bis.

Toute cession d'actions au profit de tout Tiers qui interviendrait sans que tout autre actionnaire ait été mis en mesure d'exercer son droit de préemption, conformément au présent article 5bis (i), sera nulle de plein droit et ne sera opposable ni aux autres actionnaires, ni à la société.

En cas de transfert d'actions entre les actionnaires, les actions cédées feront automatiquement partie de la catégorie d'actions détenue par l'Actionnaire cessionnaire.

(ii) Cessions à cause de décès

Les héritiers et légataires d'actions de la société peuvent rester actionnaires pour autant qu'ils soient acceptés en tant qu'actionnaire par tous les autres actionnaires, et ce pour la totalité des actions qui leurs sont échues suite à l'héritage.

Le conseil d'administration convoquera à cette fin, dans le mois à partir du moment où il a pris connaissance du décès de l'actionnaire, une assemblée générale extraordinaire en vue de délibérer sur ladite acceptation. Cette assemblée générale ne peut délibérer qu'à condition que tous les actionnaires (autres que les actionnaires-héritiers/légataires) soient présents ou représentés.

Dans le cas où - à défaut d'une décision unanime des autres actionnaires - un, plusieurs ou tous les héritiers ou légataires ne sont pas acceptés en tant qu'actionnaires avec la totalité de leurs actions, les actionnaires qui ont voté contre leur acceptation, doivent dans les trois mois à compter de la date de la décision de l'assemblée générale extraordinaire racheter les actions dont la cession a été refusée et ce proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà, sauf s'ils s'accordent sur une autre répartition.

Le prix d'achat sera déterminé par un expert désigné de commun accord par les héritiers et/ou légataires et les actionnaires obligés à l'achat, sauf en cas d'accord sur le prix d'achat. L'expert doit fixer le prix dans les 30 jours de sa désignation. S'il n'y a pas d'accord sur un expert, celui-ci sera désigné par le tribunal compétent statuant comme en référé. Les frais de désignation de l'expert seront supportés par les actionnaires obligés à l'achat.

Si l'achat des actions dont le transfert a été refusé n'a pas lieu dans le délai de trois mois décrit supra, les héritiers et/ou légataires des actions demeureront irrévocablement actionnaires de la société.

Pour tout ce que les statuts n'auraient pas prévu, il est renvoyé aux dispositions légales en la matière.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses

obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de février à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'avec la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 15, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 30 septembre 2013 et par dérogation à l'article 14, la première assemblée annuelle se tiendra en 2014.

Souscription

Les deux mille quatre cents (2.400) actions ont été souscrites comme suit:

1. - La société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», préqualifiée, mille deux cents actions	1.200
2. Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée, mille deux cents actions	1.200
TOTAL: DEUX MILLE QUATRE CENTS ACTIONS	2.400

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de huit cent mille euros (€ 800.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille deux cents euros (€ 2.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

- a) la société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», préqualifiée.
- b) Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée.
- c) la société à responsabilité limitée «TAXIOMA s. à r.l.», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Madame Maryse MOUTON, expert-comptable, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée» préqualifiée.

Madame Ingrid HOOLANTS, prénommée, est désignée représentante permanente de la société «TAXIOMA s. à r.l.» préqualifiée.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés.

3) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2016.

4) Le siège de la société est fixé à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 28 février 2013. Relation: CAP/2013/692. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (singé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 5 mars 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013033984/267.

(130041023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Sociedad Armadora Aristotelis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sociedad Armadora Aristotelis S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013038340/11.

(130046631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Constellation Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.067.600,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.680.

In the year two thousand and thirteen on the fifteenth day of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Constellation Software Inc. Luxembourg Branch, the Luxembourg branch of Constellation Software Inc., a company incorporated under the laws of Ontario, Canada, such branch registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 150631,

in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Constellation Software Luxembourg, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée, private limited company), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under the number B 151.680 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, on 22 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on

13 April 2010, number 769. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 January 2013 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

here represented by Ms. Johanna Wittek, Rechtsanwältin, by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty thousand US dollars (USD 50,000.-) so as to raise it from its present amount of two million seventeen thousand six hundred US dollars (USD 2,017,600.-) consisting of nineteen thousand (19,000) Ordinary Shares and one million nine hundred ninety-eight thousand six hundred (1,998,600) MRPS up to an amount of two million sixty-seven thousand six hundred US dollars (USD 2,067,600.-) by the issue of fifty thousand (50,000) MRPS with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Subscription and payment

Thereupon, Constellation Software, Inc., Luxembourg Branch, pre-named, here represented as aforementioned, declares to subscribe for fifty thousand (50,000) MRPS with a par value of one US dollar (USD 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash in the total amount of five million US dollars (USD 5,000,000).

The total contribution of five million US dollars (USD 5,000,000) will be allocated as follows:

- fifty thousand US dollars (USD 50,000) to the share capital account of the Company;
- four million nine hundred forty-five thousand US dollars (USD 4,945,000) to the MRPS premium account of the Company; and
- five thousand US dollars (USD 5,000) to the legal reserve account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the first Resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at two million sixty-seven thousand six hundred US dollars (USD 2,067,600.-), consisting of nineteen thousand (19,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), having a par value of one US dollar (USD 1.-) each and two million forty-eight thousand six hundred (2,048,600) mandatorily redeemable preferred shares (the "MRPS"), having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up. All MRPS issued by the Company are redeemable shares. MRPS have the same voting rights as the Ordinary Shares."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise any manager of the Company and/or any employee of SGG Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 3,600.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREUPON the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den fünfzehnten Februar,

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Luxemburg,

ist erschienen:

Constellation Software Inc. Luxemburg Branch, die luxemburgische Niederlassung von Constellation Software Inc., einer Gesellschaft gegründet nach dem Recht von Ontario, Kanada, als Niederlassung eingetragen in das luxemburgische Handelsregister unter der Nummer B 150631,

in ihrer Eigenschaft als Einzelgesellschafterin (nachfolgend "die Einzelgesellschafterin") der Constellation Software (Luxembourg), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach Luxemburger Recht mit Gesellschaftssitz in 412 F, route d' Esch, L- 1471 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 151.680 (nachfolgend die "Gesellschaft"), wirksam gegründet gemäß notarieller Urkunde des unterzeichnenden Notars mit Amtssitz in Luxemburg, am 22. Dezember 2009 und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 13. April 2010 unter der Nummer 769. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt geändert aufgrund einer Urkunde des unterzeichnenden Notars am 29. Januar 2013 welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Johanna Wittek, Rechtsanwältin, gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung "ne varietur" durch den unterzeichnenden Notar und durch die für die Erschienene Bevollmächtigte der hier vorliegenden Urkunde angehängt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene, welche wie zuvor beschrieben, wirksam vertreten wird, ersucht den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Einzelgesellschafterin beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von fünfzigtausend US Dollar (USD 50.000,-) zu erhöhen, sodass das gegenwärtige Gesellschaftskapital in Höhe von derzeit zwei Millionen siebzehntausend sechshundert US Dollar (USD 2.017.600,-), bestehend aus neunzehntausend (19.000) Ordinary Shares und einer Million neunhundert achtundneunzigtausend sechshundert (1.998.600) MRPS auf zwei Millionen siebenundsechzigtausend sechshundert US Dollar (USD 2.067.600,-) durch die Ausgabe von fünfzigtausend (50.000) MRPS mit jeweils einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-) erhöht wird.

Zeichnung und Zahlung

Darauf erklärt die vorgenannte Constellation Software Inc., Niederlassung Luxemburg, hier vertreten wie vorerwähnt, fünfzigtausend (50.000) MRPS zu zeichnen, mit jeweils einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-), deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Geldeinlage in Höhe von fünf Millionen US Dollar (USD 5.000.000,-).

Der Gesamtwert der Einlage in Höhe von fünf Millionen US Dollar (USD 5.000.000,-) wird wie folgt zugeteilt:

- (i) fünfzigtausend US Dollar (USD 50.000,-) dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft;
- (ii) vier Millionen neunhundertfünfundvierzigtausend US Dollar (USD 4.945.000,-) als Ausgabeagio den Kapitalrücklagen der Gesellschaft, welche an die MRPS gebunden sind; und
- (iii) fünftausend US Dollar (USD 5.000,-) den gesetzlichen Rücklagen der Gesellschaft.

Das Bestehen und der Wert der Geldeinlage wurden jeweils dem unterzeichnenden Notar dargelegt.

Zweiter Beschluss

Als Konsequenz des ersten Beschlusses, beschliesst die Einzelgesellschafterin, den ersten Absatz des Artikels 6 der Gesellschaftssatzung in der Weise zu ändern und dergestalt neu zu formulieren, dass er nun wie folgt lautet:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen siebenundsechzigtausend sechshundert US Dollar (USD 2.067.600,-) bestehend aus neunzehntausend (19.000) Ordinary Shares mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-) und zwei Millionen achtundvierzigtausend sechshundert (2.048.600) MRPS mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-), jeweils Namensanteile, die vollständig gezeichnet und einbezahlt sind. Alle MRPS, die von der Gesellschaft emittiert worden sind, sind rückkaufbare Anteile. Die MRPS sind mit den gleichen Stimmrechten wie die Ordinary Shares versehen."

Dritter Beschluss

Die Einzelgesellschafterin beschließt, jedem Geschäftsführer der Gesellschaft und/ oder jedem Angestellten von SGG Luxembourg S.A. die Befugnis einzuräumen, für die Gesellschaft die Eintragung der hiermit ausgegebenen Anteile in das Gesellschaftsregister der Gesellschaft zu veranlassen.

Kostenschätzung

Die im Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde entstehenden Auslagen, Kosten Gebühren und Belastungen, gleich welcher Art, werden von der Gesellschaft getragen und betragen schätzungsweise EUR 3.600,-.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar beherrscht die englische Sprache in Wort und Schrift und bestätigt auf Nachfrage der erschienenen Partei, dass die vorliegende Urkunde auf Englisch abgefasst ist nebst einer deutschen Fassung; im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, soll die englische Fassung maßgeblich sein.

Worüber die vorliegende Urkunde in Luxemburg unterzeichnet wurde, an dem Tag, welcher zu Anfang der Urkunde erwähnt wird.

Die Urkunde wurde dem Bevollmächtigten der erschienen Partei vorgelesen, ferner haben der Bevollmächtigte und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. WITTEK und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2013. Relation: LAC/2013/8601 Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 11. März 2013.

Référence de publication: 2013034562/132.

(130042569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Pantheom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.849.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PANTHEOM S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013038289/11.

(130046736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Parthenos Prima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.589.

Décision prise lors du conseil d'administration du 20 mars 2013.

Le Conseil d'Administration coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Luca CHECCHI-NATO, employé privé résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013038290/16.

(130046909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Diamond Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.040,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.113.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of the month of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Diamond Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand forty Pound Sterling (GBP 15,040.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 175.111 (the "Sole Shareholder"),

represented by Thierry Kauffman, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 14 February 2013 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Diamond Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B175.113 (the "Company"), incorporated on 1 February 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the seven hundred and fifty (750) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be taken are as follows:

Increase of the issued share capital of the Company from fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-) to fifteen thousand forty Pound Sterling (GBP 15,040.-) by the issue of two (2) new shares (the "New Shares") with a nominal value of twenty Pound Sterling (GBP 20.-) each; subscription to and payment of the New Shares by way of a contribution in kind consisting in seven hundred and fifty (750) shares held by the Sole Shareholder in Diamond Mezzco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 172.139 ("Diamond Mezzco") (the "Contribution in Kind"); acknowledgement of the report of the sole manager of the Company dated on 14 February 2013 on the valuation of the Contribution in Kind (the "Valuation Report"); approval of the valuation of the Contribution in Kind and issue of the New Shares; allocation of forty Pound Sterling (GBP 40.-) to the share capital of the Company and of three million nine hundred seventy thousand three hundred thirteen Pound Sterling (GBP 3,970,313.-) to the share premium account of the Company; consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand forty Pound Sterling (GBP 15,040.-) represented by seven hundred fifty-two (752) shares with a nominal value of twenty Pound Sterling (GBP 20.-) each."

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-) to fifteen thousand forty Pound Sterling (GBP 15,040.-) by the issue of two (2) new shares (the "New Shares") with a nominal value of twenty Pound Sterling (GBP 20.-) each.

Thereupon, the Sole Shareholder prenamed, represented as stated above, subscribed to the New Shares and paid the New Shares by way of the Contribution in Kind which consists in seven hundred and fifty (750) shares held by the Sole Shareholder in Diamond Mezzco for a total aggregate amount of three million nine hundred seventy thousand three hundred fifty-three Pound Sterling (GBP 3,970,353.-).

The Valuation Report is acknowledged. The conclusion of the Valuation Report reads as follows:

"In view of the above the Sole Manager believes that the value of the Contribution in Kind amounts to three million nine hundred seventy thousand three hundred fifty-three Pound Sterling (GBP 3,970,353.-) being at least equal to the total subscription price of the two (2) shares proposed to be issued together with the share premium attached thereto in the amount of three million nine hundred seventy thousand three hundred thirteen Pound Sterling (GBP 3,970,313)."

It is resolved to value the Contribution in Kind at three million nine hundred seventy thousand three hundred fifty-three Pound Sterling (GBP 3,970,353.-) and to approve the valuation of the Contribution in Kind.

It is resolved to issue the New Shares and to allocate forty Pound Sterling (GBP 40.-) to the share capital and three million nine hundred seventy thousand three hundred thirteen Pound Sterling (GBP 3,970,313.-) to the share premium account of the Company.

Consequently, the Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand forty Pound Sterling (GBP 15,040.-) represented by seven hundred fifty-two (752) shares with a nominal value of twenty Pound Sterling (GBP 20.-) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 3,600.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden englischen Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am vierzehnten Tage des Monats Februar.

Vor uns, dem unterzeichnenden Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Diamond Topco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von fünfzehntausendvierzig Pfund Sterling (GBP 15.040), eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg unter der Nummer B 175.111, (der "Alleinige Gesellschafter"),

hier vertreten durch Thierry Kauffman, Avocat à la Cour, der seine berufliche Tätigkeit in Luxemburg ausübt, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 14. Februar 2013, welche gegenwärtiger Urkunde beigelegt wird, nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde,

welcher Alleiniger Gesellschafter der Diamond Midco S.à r.l. ist, einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000), eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg unter der Nummer B 175.113 (die "Gesellschaft"), gegründet am 1. Februar 2013 durch Urkunde des unterzeichnenden Notars, gegenwärtig noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") veröffentlicht.

Die Satzung der Gesellschaft ist noch nie abgeändert worden.

Der Erschienene, welcher gemäß der oben erwähnten Vollmacht handelt, gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft besitzt alle siebenhundertfünfzig (750) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, sodass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und vom Alleinigen Gesellschafter wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Die Punkte, über die ein Beschluss getroffen werden soll, sind die folgenden:

Erhöhung des von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftskapitals von fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000) auf fünfzehntausendvierzig Pfund Sterling (GBP 15.040.-) durch die Ausgabe zweier (2) neuer Gesellschaftsanteile (die "Neuen Gesellschaftsanteile") mit einem Nennwert von je zwanzig Pfund Sterling (GBP 20.-); Zeichnung von und Bezahlung solcher Neuen Gesellschaftsanteile durch eine Sacheinlage bestehend aus siebenhundertfünfzig (750) Anteilen, welche vom Alleinigen Gesellschafter an der Diamond Mezzco S.à r.l. gehalten werden, einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000.-) und eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg unter der Nummer B 172.139 ("Diamond Mezzco") (die "Sacheinlage"); Anerkennung des Berichts des Alleinigen Geschäftsführers der Gesellschaft vom 14. Februar 2013 über die Bewertung der Sacheinlage (der "Bewertungsbericht"); Genehmigung der Bewertung der Sacheinlage und Ausgabe all dieser Neuen Gesellschaftsanteile; Zuteilung von vierzig Pfund Sterling (GBP 40.-) zum Gesellschaftskapital der Gesellschaft und von drei Millionen neunhundertsechzigtausenddreihundertdreizehn Pfund Sterling (GBP 3.970.313.-) zur Kapitalrücklage der Gesellschaft; entsprechende Abänderung des ersten Satzes des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

" **Art. 5.** Das herausgegebene Aktienkapital der Gesellschaft beläuft sich auf fünfzehntausendvierzig Pfund Sterling (GBP 15.040.-), eingeteilt in siebenhundertzweiundfünfzig (752) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je zwanzig Pfund Sterling (GBP 20.-)."

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, das von der Gesellschaft ausgegebene Gesellschaftskapital von fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000) auf fünfzehntausendvierzig Pfund Sterling (GBP 15.040.-) durch die Ausgabe zweier (2) neuen Gesellschaftsanteile (die "Neuen Gesellschaftsanteile") mit einem Nennwert von je zwanzig Pfund Sterling (GBP 20.-) zu erhöhen.

Daraufhin hat der Alleinige Gesellschafter, wie oben erwähnt, vertreten, all diese Neuen Gesellschaftsanteile gezeichnet und all diese Neuen Gesellschaftsanteile durch eine Sacheinlage bezahlt, bestehend aus siebenhundertfünfzig (750) An-

teilen, welche vom Alleinigen Gesellschafter an der Diamond Mezzco S.à r.l. gehalten werden zu einem Gesamtbetrag von drei Millionen neunhundertsebzigttausenddreihundertdreifünfzig Pfund Sterling (GBP 3.970.353.-).

Der Bewertungsbericht wird anerkannt. Der Schlusssatz des Bewertungsberichts lautet wie folgt:

"Im Hinblick auf das Vorgenannte ist der Alleinige Geschäftsführer der Annahme, dass sich der Wert der Sacheinlage auf drei Millionen neunhundertsebzigttausenddreihundertdreifünfzig Pfund Sterling (GBP 3.970.353.-) beläuft, welches mindestens dem Gesamtzeichnungspreis der beiden (2) Gesellschaftsanteile entspricht, der zur Ausgabe vorgeschlagen wurde, einschließlich der damit verbundenen Kapitalrücklage in Höhe von drei Millionen neunhundertsebzigttausenddreihundertdreizehn Pfund Sterling (GBP 3.970.313.-)."

Es wird beschlossen, die Sacheinlage mit drei Millionen neunhundertsebzigttausenddreihundertdreifünfzig Pfund Sterling (GBP 3.970.353.-) zu bewerten und die Bewertung der Sacheinlage zu genehmigen.

Es wird beschlossen, all diese Neuen Gesellschaftsanteile auszugeben und vierzig Pfund Sterling (GBP 40.-) zum Gesellschaftskapital der Gesellschaft und drei Millionen neunhundertsebzigttausenddreihundertdreizehn Pfund Sterling (GBP 3.970.313.-) zur Kapitalrücklage der Gesellschaft zuzuteilen.

Folglich beschloss der Alleinige Gesellschafter den ersten Satz des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

"Das herausgegebene Aktienkapital der Gesellschaft beläuft sich auf fünfzehntausendvierzig Pfund Sterling (GBP 15.040.-), eingeteilt in siebenhundertzweiundfünfzig (752) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je zwanzig Pfund Sterling (GBP 20.-)."

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit dieser Urkunde entstehen werden, werden auf ungefähr EUR 3.600,- geschätzt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei wird im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgebend sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am gleichen Tag wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung dieser Urkunde hat der Erschienene diese gemeinsam mit dem amtierenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: T. KAUFFMAN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2013. Relation: LAC/2013/7844. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 11. März 2013.

Référence de publication: 2013034598/159.

(130042515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Diamond Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.040,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.111.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of the month of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

UK Logistics Topco I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 166.408(the "Sole Shareholder"),

represented by Thierry Kauffman, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 14 February 2013 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Diamond Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 175.111(the "Company"), incorporated on 1 February 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the seven hundred and fifty (750) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be taken are as follows:

Increase of the issued share capital of the Company from fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-) to fifteen thousand forty Pound Sterling (GBP 15,040.-) by the issue of two (2) new shares (the "New Shares") with a nominal value of twenty Pound Sterling (GBP 20.-) each; subscription to and payment of the New Shares by way of a contribution in kind consisting in seven hundred and fifty (750) shares held by the Sole Shareholder in Diamond Mezzco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 172.139 ("Diamond Mezzco") (the "Contribution in Kind"); acknowledgement of the report of the sole manager of the Company dated on 14 February 2013 on the valuation of the Contribution in Kind (the "Valuation Report"); approval of the valuation of the Contribution in Kind and issue of the New Shares; allocation of forty Pound Sterling (GBP 40.-) to the share capital of the Company and of three million nine hundred seventy thousand three hundred thirteen Pound Sterling (GBP 3,970,313.-) to the share premium account of the Company; consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand forty Pound Sterling (GBP 15,040.-) represented by seven hundred fifty-two (752) shares with a nominal value of twenty Pound Sterling (GBP 20.-) each."

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-) to fifteen thousand forty Pound Sterling (GBP 15,040.-) by the issue of two (2) new shares (the "New Shares") with a nominal value of twenty Pound Sterling (GBP 20.-) each.

Thereupon, the Sole Shareholder prenamed, represented as stated above, subscribed to the New Shares and paid the New Shares by way of the Contribution in Kind which consists in seven hundred and fifty (750) shares held by the Sole Shareholder in Diamond Mezzco for a total aggregate amount of three million nine hundred seventy thousand three hundred fifty-three Pound Sterling (GBP 3,970,353.-).

The Valuation Report is acknowledged. The conclusion of the Valuation Report reads as follows:

"In view of the above the Sole Manager believes that the value of the Contribution in Kind amounts to three million nine hundred seventy thousand three hundred fifty-three Pound Sterling (GBP 3,970,353.-) being at least equal to the total subscription price of the two (2) shares proposed to be issued together with the share premium attached thereto in the amount of three million nine hundred seventy thousand three hundred thirteen Pound Sterling (GBP 3,970,313.-)."

It is resolved to value the Contribution in Kind at three million nine hundred seventy thousand three hundred fifty-three Pound Sterling (GBP 3,970,353.-) and to approve the valuation of the Contribution in Kind.

It is resolved to issue the New Shares and to allocate forty Pound Sterling (GBP 40.-) to the share capital and three million nine hundred seventy thousand three hundred thirteen Pound Sterling (GBP 3,970,313.-) to the share premium account of the Company.

Consequently, the Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand forty Pound Sterling (GBP 15,040.-) represented by seven hundred fifty-two (752) shares with a nominal value of twenty Pound Sterling (GBP 20.-) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 3,600.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden englischen Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am vierzehnten Tage des Monats Februar.

Vor uns, dem unterzeichnenden Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

UK Logistics Topco I S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000), und eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg unter der Nummer B 166.408, (der "Alleinige Gesellschafter"),

hier vertreten durch Thierry Kauffman, Avocat à la Cour, der seine berufliche Tätigkeit in Luxemburg ausübt, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 14. Februar 2013, welche gegenwärtiger Urkunde beigelegt wird, nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde,

welcher Alleiniger Gesellschafter der Diamond Topco S.à r.l. ist, einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000), eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg unter der Nummer B 175.111 (die "Gesellschaft"), gegründet am 1. Februar 2013 durch Urkunde des unterzeichnenden Notars, gegenwärtig noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") veröffentlicht.

Die Satzung der Gesellschaft ist noch nie abgeändert worden.

Der Erschienene, welcher gemäß der oben erwähnten Vollmacht handelt, gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft besitzt alle siebenhundertfünfzig (750) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, sodass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und vom Alleinigen Gesellschafter wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Die Punkte, über die ein Beschluss getroffen werden soll, sind die folgenden:

Erhöhung des von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftskapitals von fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000) auf fünfzehntausendvierzig Pfund Sterling (GBP 15.040.-) durch die Ausgabe zweier (2) neuer Gesellschaftsanteile (die "Neuen Gesellschaftsanteile") mit einem Nennwert von je zwanzig Pfund Sterling (GBP 20.-); Zeichnung von und Bezahlung solcher Neuen Gesellschaftsanteile durch eine Sacheinlage, bestehend aus siebenhundertfünfzig (750) Anteilen, welche vom Alleinigen Gesellschafter an der Diamond Mezzco S.à r.l. gehalten werden, einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000.-) und eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg unter der Nummer B 172.139 ("Diamond Mezzco") (die "Sacheinlage"); Anerkennung des Berichts des Alleinigen Geschäftsführers der Gesellschaft vom 14. Februar 2013 über die Bewertung der Sacheinlage (der "Bewertungsbericht"); Genehmigung der Bewertung der Sacheinlage und Ausgabe all dieser Neuen Gesellschaftsanteile; Zuteilung von vierzig Pfund Sterling (GBP 40.-) zum Gesellschaftskapital der Gesellschaft und von drei Millionen neunhundertsechzigtausenddreihundertdreizehn Pfund Sterling (GBP 3.970.313.-) zur Kapitalrücklage der Gesellschaft; entsprechende Abänderung des ersten Satzes des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

" Art. 5. Das herausgegebene Aktienkapital der Gesellschaft beläuft sich auf fünfzehntausendvierzig Pfund Sterling (GBP 15.040.-), eingeteilt in siebenhundertzweiundfünfzig (752) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je zwanzig Pfund Sterling (GBP 20.-)."

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, das von der Gesellschaft ausgegebene Gesellschaftskapital von fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000) auf fünfzehntausendvierzig Pfund Sterling (GBP 15.040.-) durch die Ausgabe zweier (2) neuen Gesellschaftsanteile (die "Neuen Gesellschaftsanteile") mit einem Nennwert von je zwanzig Pfund Sterling (GBP 20.-) zu erhöhen.

Daraufhin hat der Alleinige Gesellschafter, wie oben erwähnt, vertreten, all diese Neuen Gesellschaftsanteile gezeichnet und all diese Neuen Gesellschaftsanteile durch eine Sacheinlage bezahlt, bestehend aus siebenhundertfünfzig (750) Anteilen, welche vom Alleinigen Gesellschafter an der Diamond Mezzco S.à r.l. gehalten werden, zu einem Gesamtbetrag von drei Millionen neunhundertsechzigtausenddreihundertdreizehn Pfund Sterling (GBP 3.970.353.-).

Der Bewertungsbericht wird anerkannt. Der Schlusssatz des Bewertungsberichts lautet wie folgt:

"Im Hinblick auf das Vorgenannte ist der Alleinige Geschäftsführer der Annahme, dass sich der Wert der Sacheinlage auf drei Millionen neunhundertsechzigtausenddreihundertdreizehn Pfund Sterling (GBP 3.970.353.-) beläuft, welches mindestens dem Gesamtzeichnungspreis der zwei (2) Gesellschaftsanteilen entspricht, der zur Ausgabe vorgeschlagen wurde, einschließlich der damit verbundenen Kapitalrücklage in Höhe von drei Millionen neunhundertsechzigtausenddreihundertdreizehn Pfund Sterling (GBP 3.970.313.-)."

Es wird beschlossen, die Sacheinlage mit drei Millionen neunhundertsechzigtausenddreihundertdreizehn Pfund Sterling (GBP 3.970.353.-) zu bewerten und die Bewertung der Sacheinlage zu genehmigen.

Es wird beschlossen, all diese Neuen Gesellschaftsanteile auszugeben und vierzig Pfund Sterling (GBP 40.-) zum Gesellschaftskapital der Gesellschaft und drei Millionen neunhundertsechzigtausenddreihundertdreizehn Pfund Sterling (GBP 3.970.313.-) zur Kapitalrücklage der Gesellschaft zuzuteilen.

Folglich beschloss der Alleinige Gesellschafter den ersten Satz des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

" **Art. 5.** Das herausgegebene Aktienkapital der Gesellschaft beläuft sich auf fünfzehntausendvierzig Pfund Sterling (GBP 15.040.-), eingeteilt in siebenhundertzweiundfünfzig (752) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je zwanzig Pfund Sterling (GBP 20.-)."

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit dieser Urkunde entstehen werden, werden auf ungefähr EUR 3.600,- geschätzt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei wird im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgebend sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am gleichen Tag wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung dieser Urkunde hat der Erschienene diese gemeinsam mit dem amtierenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: T. KAUFFMAN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2013. Relation: LAC/2013/7843. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 11. März 2013.

Référence de publication: 2013034599/159.

(130042511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

JRS Credit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 35.826.862,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 166.085.

In the year two thousand and thirteen, the fifteenth day of February.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

JRS Credit AB, a Swedish company with registered number 556863-0361, located at Box 586, 114 11 Stockholm, Sweden, being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of JRS Credit S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 166.085 (the Company). The Company was incorporated on December 19, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 556 of March 2, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on October 10, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2800 of November 19, 2012.

The Sole Shareholder is duly represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the ordinary shares and preferred equity stock certificates (PESCs) in the share capital of the Company;

II. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of nine million Swedish krona (SEK 9,000,000) in order to bring the corporate capital of the Company from its present amount of twenty-seven million twenty-six thousand eight hundred sixty-two Swedish krona (SEK 27,026,862.-) represented by (i) two hundred

thousand (200,000) ordinary shares in registered form with a par value of one Swedish krona (SEK 1.-) each and twenty-six million eight hundred twenty-six thousand eight hundred sixty-two (26,826,862) preferred equity stock certificates with a par value of one Swedish krona (SEK 1.-) each (the PESCOs), divided into twenty-six million seven hundred thirty-six thousand eight hundred sixty-two (26,736,862) class A PESCOs, ten thousand (10,000) class B PESCOs, ten thousand (10,000) class C PESCOs, ten thousand (10,000) class D PESCOs, ten thousand (10,000) class E PESCOs, ten thousand (10,000) class F PESCOs, ten thousand (10,000) class G PESCOs, ten thousand (10,000) class H PESCOs, ten thousand (10,000) class I PESCOs and ten thousand (10,000) class J PESCOs, to the amount of thirty-six million twenty-six thousand eight hundred sixty-two Swedish krona (SEK 36,026,862), by way of the issuance of nine million (9,000,000) class A PESCOs, having a par value of one Swedish krona (SEK 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for nine million (9,000,000) class A PESCOs, having a par value of one Swedish krona (SEK 1.-) each and to fully pay them up, by way of a contribution in cash of ninety million Swedish krona (SEK 90,000,000.-).

The cash contribution to the Company, in the aggregate amount of ninety million Swedish krona (SEK 90,000,000.-) will be allocated as follows:

- (i) an amount of nine million Swedish krona (SEK 9,000,000.-) is allocated to the nominal share capital account linked to the class A PESCOs of the Company; and
- (ii) an amount of eighty-one million Swedish krona (SEK 81,000,000.-) is allocated to the PESCOs Share Premium Reserve Account linked to the class A PESCOs of the Company.

The amount of the cash contribution is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 5.2 and 5.3 of the Articles so that they shall henceforth read as follows:

" **5.2.** The Company's corporate capital is also represented by thirty-five million eight hundred twenty-six thousand eight hundred sixty-two (35,826,862) preferred equity stock certificates with a par value of one Swedish krona (SEK 1.-) each, namely thirty-five million seven hundred thirty-six thousand eight hundred sixty-two (35,736,862) class A preferred equity stock certificates with a par value of one Swedish krona (SEK 1.-) each (the Class A PESCOs), ten thousand (10,000) class B preferred equity stock certificates with a par value of one Swedish krona (SEK 1.-) each (the Class B PESCOs), ten thousand (10,000) class C preferred equity stock certificates with a par value of one Swedish krona (SEK 1.-) each (the Class C PESCOs), ten thousand (10,000) class D preferred equity stock certificates with a par value of one Swedish krona (SEK 1.-) each (the Class D PESCOs), ten thousand (10,000) class E preferred equity stock certificates with a par value of one Swedish krona (SEK 1.-) each (the Class E PESCOs), ten thousand (10,000) class F preferred equity stock certificates with a par value of one Swedish krona (SEK 1.-) each (the Class F PESCOs), ten thousand (10,000) class G preferred equity stock certificates with a par value of one Swedish krona (SEK 1.-) each (the Class G PESCOs), ten thousand (10,000) class H preferred equity stock certificates with a par value of one Swedish krona (SEK 1.-) each (the Class H PESCOs), ten thousand (10,000) class I preferred equity stock certificates with a par value of one Swedish krona (SEK 1.-) each (the Class I PESCOs) and ten thousand (10,000) class J preferred equity stock certificates with a par value of one Swedish krona (SEK 1.-) each (the Class J PESCOs and together with the Class A PESCOs, the Class B PESCOs, the Class C PESCOs, the Class D PESCOs, the Class E PESCOs, the Class F PESCOs, the Class G PESCOs, the Class H PESCOs, the Class I PESCOs, the PESCOs and together with the Ordinary Shares, the Shares) which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCOs are hereinafter individually referred to as a PESC Shareholder and collectively as the PESC Shareholders. The Ordinary Shareholder(s) and the PESC Shareholder(s) are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.3. The entire corporate capital thus amounts to thirty-six million twenty-six thousand eight hundred sixty-two Swedish krona (SEK 36,026,862)."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of PESCOs of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued Class A PESCOs as well as the above changes in the relevant register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand three hundred Euros (EUR 5,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinzième février.

Par-devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

JRS Credit AB, une société suédoise immatriculée sous le numéro 556863-0361, située à Box 586, 114 11 Stockholm, Suède, en sa qualité d'associé unique (l'Associé Unique) de JRS Credit S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.085 (la Société). La Société a été constituée le 19 décembre 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 556 du 2 mars 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte du notaire Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2800 du 19 novembre 2012.

L'Associé Unique est dûment représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales ordinaires et tous les certificats de parts sociales privilégiées (PESCs) dans le capital social de la Société;

II. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf millions de couronnes suédoises (SEK 9,000,000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-sept millions vingt-six mille huit cent soixante-deux couronnes suédoises (SEK 27.026.862) représenté par (i) deux cent mille (200.000) parts sociales ordinaires sous forme nominative ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacune et (ii) vingt-six millions huit cent vingt-six mille huit cent soixante-deux (26.826.862) certificats de parts sociales privilégiées ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun (les PESCs), divisés en vingt-six millions sept cent trente-six mille huit cent soixante-deux (26.736.862) PESCs de classe A, dix mille (10.000) PESCs de classe B, dix mille (10.000) PESCs de classe C, dix mille (10.000) PESCs de classe D, dix mille (10.000) PESCs de classe E, dix mille (10.000) PESCs de classe F, dix mille (10.000) PESCs de classe G, dix mille (10.000) PESCs de classe H, dix mille (10.000) PESCs de classe I et dix mille (10.000) PESCs de classe J, au montant de vingt-six millions vingt-six mille huit cent soixante-deux couronnes suédoises (SEK 26.026.862), par l'émission de neuf millions (9.000.000) de PESCs de classe A, ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux neuf millions (9.000.000) de PESCs de classe A, ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de quatre-vingt-dix millions de couronnes suédoises (SEK 90.000.000).

L'apport en numéraire à la Société, d'un montant total de quatre-vingt-dix millions de couronnes suédoises (SEK 90.000.000) sera affectée de la manière suivante:

(i) un montant de neuf millions de couronnes suédoises (SEK 9.000.000) est affecté au compte de capital nominal rattaché au PESCs de classe A de la Société; et

(ii) un montant de quatre-vingt-un millions de couronnes suédoises (SEK 81.000.000) est affecté au Compte de Réserve de Prime d'Emission des PESCs rattaché au PESCs de classe A de la Société.

Le montant de l'apport en numéraire est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 5.2 et 5.3 des Statuts de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

« **5.2.** Le capital social de la Société est aussi représenté par trente-cinq millions huit cent vingt-six mille huit cent soixante-deux (35.826.862) certificats de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun, à savoir trente-cinq millions sept cent trente-six mille huit cent soixante-deux (35.736.862) certificats de parts sociales privilégiées de classe A d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun (les PESCs de Classe A), dix mille (10.000) certificats de parts sociales privilégiées de classe B d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun (les PESCs de Classe B), dix mille (10.000) certificats de parts sociales privilégiées de classe C d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun (les PESCs de Classe C), dix mille (10.000) certificats de parts sociales privilégiées de classe D d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun (les PESCs de Classe D), dix mille (10.000) certificats de parts sociales privilégiées de classe E d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun (les PESCs de Classe E), dix mille (10.000) certificats de parts sociales privilégiées de classe F d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun (les PESCs de Classe F), dix mille (10.000) certificats de parts sociales privilégiées de classe G d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun (les PESCs de Classe G), dix mille (10.000) certificats de parts sociales privilégiées de classe H d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun (les PESCs de Classe H), dix mille (10.000) certificats de parts sociales privilégiées de classe I d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun (les PESCs de Classe I) et dix mille (10.000) certificats de parts sociales privilégiées de classe J d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun (les PESCs de Classe J et ensemble avec les PESCs de Classe A, les PESCs de Classe B, les PESCs de Classe C, les PESCs de Classe D, les PESCs de Classe E, les PESCs de Classe F, les PESCs de Classe G, les PESCs de Classe H et les PESCs de Classe I, les PESCs et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales), rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESCs sont désignés ci-après, individuellement comme un Associé PESC et collectivement comme les Associés PESC. Le (s) Associé(s) Ordinaire(s) et le(s) Associé(s) PESC sont désigné(s) ci-après collectivement comme les Associés.

5.3. La totalité du capital social s'élève ainsi à trente-six millions vingt-six mille huit cent soixante-deux couronnes suédoises (SEK 36.026.862).»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des PESCs de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et autorise tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des PESCs de classe A nouvellement émis ainsi que les modifications sus-mentionnées dans le registre concerné de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à cinq mille trois cents Euros (EUR 5.300.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2013. Relation: LAC/2013/8102. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2013034697/186.

(130042599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

The Luxembourg Acquisition Company (OIF) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

50774

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038381/9.

(130047148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Skoone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 111.519.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 28 février 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société SKOONE S.à r.l., avec siège social au 20, rue de la solidarité, L-8020 Strassen, dénoncé en date du 12 décembre 2006. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Mme Carole BESCH, premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Cora MAGLO, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Cora MAGLO.

Référence de publication: 2013038336/15.

(130046943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

S.L.P.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.783.

—
Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur de catégorie A suivant avec effet immédiat:

Monsieur Massimo LONGONI, 10, Rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013038330/14.

(130047082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Poona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 39.117.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 13 mars 2013

Résolution:

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de la société COSAFIN S.A. en sa qualité d'Administrateur.

En vertu des articles 51, alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement au poste d'administrateur:

La société JALYNE S.A.

Société Anonyme

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Représentée par M, Jacques BONNIER

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme
J. WINANDY / J. REUTER
Président / Administrateur

Référence de publication: 2013038298/25.

(130047069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Property4east.com, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.918.

Il résulte d'une lettre recommandée de KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l. datée du 31 octobre 2012 adressée à la société PROPERTY4EAST.COM que KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l., ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, démissionne de son poste de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Certifié sincère et conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013038302/14.

(130047202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Parthenos Seconda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.490.

Décision prise lors du conseil d'administration du 20 mars 2013.

Le Conseil d'Administration coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Luca CHECCHI-NATO, employé privé résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013038291/16.

(130046910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Quinlan Private Shrewsbury Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 134.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013038305/10.

(130047226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Principal Capital Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 110.819.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 28 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société:

PRINCIPAL CAPITAL COMPANY S.A.R.L. ayant eu son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dénoncé en date du 7 janvier 2009, RC 110.819.

Pour extrait conforme
Me Céline HENRY-CITTON
Le liquidateur

Référence de publication: 2013038280/14.

(130046874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Re:Newcell Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 168.946.

—
EXTRAIT

En date du 18 mars 2013, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Alan Botfield, en tant que gérant A, est acceptée avec effet immédiat.
- Mlle Asa Alund, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038311/15.

(130046938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Rexel RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 160.081.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2013 tenue au siège social de la société au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

* M. Jean-François Deiss, Président du Conseil d'Administration

* M. Michel Favre, Administrateur

* Marsh Management Services Luxembourg, Administrateur, représenté par M. Danilo Giuliani

Leurs mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2014 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2013.

- L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers S.à r.l. (RCS Luxembourg B 65.477), 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013038319/23.

(130047007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Offenbach German Holdings AREIII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.515.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 mars 2013

1. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

2. Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Offenbach German Holdings AREIII (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013038263/16.

(130046568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Roodvoet S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.794.

Il résulte d'une lettre recommandée de Monsieur Thierry KOHNEN datée du 27 février 2013 adressée au Conseil d'Administration de la société ROODVOET S.A. que Monsieur Thierry KOHNEN, ayant son adresse professionnelle au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, démissionne de son poste d'Administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Certifié sincère et conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013038327/15.

(130046724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Robinson Cruise.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.877.

Auszug aus der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin vom 06.02.2013

Die Ernennung von Frau Rosalba Barretta, Angestellte, geboren am 3. Januar 1971 in Marsala (Italien), geschäftsansässig in 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, als neues Verwaltungsratsmitglied, im Rahmen der Ergänzungswahl, mit Wirkung zum 13. Juli 2012 wird anerkannt.

Ihr Mandat läuft anlässlich der Generalversammlung im Jahre 2015 aus.

Luxemburg, den 06.02.2013.

Robinson Cruise.O. S.A.

Référence de publication: 2013038323/14.

(130046785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Prospector Rig 1 Owning Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.721.

Veillez noter que l'associée unique, Prospector Offshore Drilling Rig Contraction S.à r.l., a transféré son siège de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en date du 4 avril 2012 et de L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, en date du 1^{er} octobre 2012.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Prospector Rig 1 Owning Company S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013038283/15.

(130046526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

One Aim S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 8, Giallewee.

R.C.S. Luxembourg B 137.354.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013038264/10.

(130046667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Offenbach German Fixtures AREIII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.514.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 mars 2013

1. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

2. Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Offenbach German Fixtures AREIII (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013038262/16.

(130046545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Villa Fleur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 160.215.

Les comptes annuels audités de la société pour la période du 6 avril 2011 (date d'incorporation) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013037873/12.

(130045926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Beta P.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.413.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur de classe 1 suivant avec effet immédiat:

Monsieur Yves FOURCHY, 22, Avenue Montaigne, F-75008 Paris.

Nous vous prions également de prendre note du changement d'adresse de l'administrateur délégué avec effet immédiat:

Monsieur Massimo LONGONI, 10, Rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013037996/16.

(130047080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Madras Investments Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013038225/10.

(130047019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Avere Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.692.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of the month of February.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of "AVERE ASSET MANAGEMENT S.A." (the "Company"), a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 116.692, incorporated by a notarial deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 3 May 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1462 of 29th July 2006 (the "Articles").

The Articles have been amended for the last time on 11 December 2012 by deed of Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial (the "December Deed").

The Meeting was presided by Mr Emanuele BONI, director, residing in London (United Kingdom) (the "Chairman").

There was appointed Vincent CORMEAU, director, residing in St.-Léger (Belgium) as secretary.

There was appointed as Mr Bertrand MICHAUD, director, residing in Luxembourg as scrutineer.

The bureau of the Meeting (the "Bureau") having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the Chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list will be attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

II. The present Meeting was convened by notices containing the agenda of the Meeting sent by registered letter to the registered shareholders and published in the Mémorial N°294 of 7 February 2013 and in the Mémorial N°372 of 15 February 2013 as well as in the Luxemburger Wort of the same dates.

III. The Chairman recalled that further to the December Deed, article 5 of the Articles has been amended to provide that all the shares of the Company must be in registered form only and that the rights attaching to the Shares in bearer form shall be suspended until the holder of such bearer shares renders her/his shares to the Company for their conversion into registered share and their inscription in the shareholders register of the Company. The Bureau noted from the share register of the Company that there are currently one hundred (100) shares in issue in the Company which are still in bearer form.

IV. It appears from the attendance list that out of the three hundred (300) shares with no face value representing the entire issued share capital of the Company, two hundred (200) shares of the Company are present or represented at the present Meeting, being 66,67 % of the entire share capital of the Company, so that the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda below:

Agenda:

1. Amendment of article 3 of the articles of association of the Company (the "Articles") to extend the Company's object so as to include direct real estate operations and holding of immovable assets, to be read as follows:

"The company shall have as its business purpose (i) the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio, (ii) the acquisition and the sale of real estate properties either in Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in companies the object of which is the acquisition, the sale, the promotion, the management and/or lease of real estate properties.

The company may establish branches or other offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the Board of Directors.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.";

2. Creation of a new authorised share capital of the Company as follows:

(A) The authorised share capital shall consist of five million euro (EUR 5,000,000.-) represented by forty-six thousand eight hundred and seventy-five (46,875) shares without face value;

(B) Authorization to the board of directors starting from the date of this extraordinary general meeting of the shareholders of the Company and during a five year period ending on 26 February 2018 to increase the issued share capital from time to time, in whole or in part, by the issue of further shares up to the limits of the authorised share capital and to issue shares within the authorised share capital to be paid up in full or in part in cash, in kind or by offset with certain, liquid and immediately payable debts against the company or even, through the incorporation of deferred profits, available reserves or share premiums pursuant to the terms and conditions determined by the board of directors or its delegate (s);

(C) Authorisation to the board of directors to delegate power to any member of the board of directors, authorised representative or other duly authorised person to collect subscriptions and receive payment of the price of the shares representing all or part of this capital increase;

(D) Authorisation to the board of directors to limit or cancel the preferential subscription rights of the existing shareholders; acknowledgement and approval of the report of the board of directors to be presented at the extraordinary general meeting on the cancellation of the pre-emptive subscription rights of the existing shareholders of the Company in accordance with article 32-3(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

3. Consequential amendment of article 5 of the Articles, to be read as follows:

"The share capital is fixed at EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euro), represented by 300 (three hundred) shares without face value.

The shares shall be issued in registered form only and shall not be converted into bearer shares.

The Company shall consider as the owner of the shares, the person in whose name such shares are entered into the share register of the Company.

The Company recognises only one holder per share. If the share belongs to several persons or if it is encumbered with a usufruct or a pledge, the Company has the option of suspending the exercise of the rights attaching to such share until one person only is appointed as being, the holder of such share and entitled to exercise the rights attaching thereto.

The authorised capital is fixed at EUR 5,000,000.- (five million Euro), represented by forty-six thousand eight hundred and seventy-five (46,875) shares without face value.

The company's authorised capital and issued share capital can be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders in accordance with the conditions prescribed for an amendment to the articles of association.

The Board of Directors is authorised, for a period of five years ending on 26 February 2018, to increase the issued share capital within the limits of the authorised capital, at such time as it shall decide.

The Board of Directors is authorised to limit or cancel the preferential subscription rights of existing shareholders.

The shareholders may waive any preferential subscription right they have pursuant to these articles of association.

These capital increases, as determined by the Board of Directors, can be subscribed for and issued in the form of shares with or without share premium to be paid up in full or in part in cash, in kind or by offset with certain, liquid and immediately payable debts against the company or even, through the incorporation of deferred profits, available reserves or share premiums pursuant to the terms and conditions determined by the board of directors or its delegate(s).

The Board of Directors can delegate any member of the board of directors, authorised representative or other duly authorised person to collect subscriptions and receive payment of the price of the shares representing all or part of such capital increase.

Each time the board of directors proceeds with an issued share capital increase within the authorized capital, the board of directors shall take steps to amend this article 5 in order to record the change in the issued share capital and the board of directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. Such issued share capital increase by the board of directors shall be recorded by a notarial deed within one month of the capital increase, at the request of the board of directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscriptions and payments and such deed of record shall be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations."

After due consideration of, and deliberation on the items of the agenda above by the Meeting, the following resolutions were adopted at the majorities set out hereafter:

First resolution

The Meeting resolved at the majorities set out hereafter to amend article 3 of the articles of association of the Company (the "Articles") to extend the Company's object so as to include direct real estate operations and holding of immovable assets as set out in item 1. of the agenda above.

For:
200

Against:
0

Abstentions:
0

Pursuant to the above a total of 100 % of the votes cast of the represented shares in issue has voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Second resolution

The Meeting resolved at the majorities set out hereafter to create authorised share capital of the Company as follows:

The authorised share capital shall consist of five million euro (EUR 5,000,000.-) represented by forty-six thousand eight hundred and seventy-five (46,875) shares without face value.

The Meeting resolved:

- to authorise the board of directors of the Company starting from the date of this Meeting and during a five year period ending on 26 February 2018 to increase the issued share capital from time to time, in whole or in part, by the issue of further shares up to the limits of the authorised share capital and to issue shares within the authorised share capital to be paid up in full or in part in cash, in kind or by offset with certain, liquid and immediately payable debts against the company or even, through the incorporation of deferred profits, available reserves or share premiums pursuant to the terms and conditions determined by the board of directors or its delegate(s);

- to authorise the board of directors to delegate power to any member of the board of directors, authorised representative or other duly authorised person to collect subscriptions and receive payment of the price of the shares representing all or part of this capital increase;

- to authorise the board of directors to limit or cancel the preferential subscription rights of the existing shareholders and further resolved to acknowledge and approve the report of the board of directors presented at the Meeting on the cancellation of the pre-emptive subscription rights of the existing shareholders of the Company in accordance with article 32-3(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

For:	Against:	Abstentions:
200	0	0

Pursuant to the above a total of 100 % of the votes cast of the represented shares in issue has voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Third resolution

Consequently to the above resolution, the Meeting resolved at the majorities set out hereafter to amend article 5 of the Articles as set out under item 3 of the Agenda above.

For:	Against:	Abstentions:
200	0	0

Pursuant to the above a total of 100 % of the votes cast of the represented shares in issue has voted in favour, so that the resolution has been adopted.

All the items of the agenda having been resolved upon, the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The documents having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois de février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire, résidant à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") d'"AVERE ASSET MANAGEMENT S.A." (la "Société"), une société anonyme constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116.692, constituée par acte notarié de Maître Jacques DELVAUX, notaire résidant à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) le 3 mai 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1462 du 29 juillet 2006 (les "Statuts").

Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 11 décembre 2012 par acte de Maître Léonie GRETHEN, notaire, résidant à Luxembourg, non encore publié au Mémorial (l'"Acte de Décembre").

L'Assemblée était présidée par Monsieur Emanuele BONI, administrateur, résidant à Londres (Royaume-Uni) (le "Président").

Il a été nommé Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur, résidant à St-Léger (Belgique) en tant que secrétaire.

Il a été nommé Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur, résidant à Luxembourg, en tant que scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée (le «Bureau») ayant été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont montrés sur une liste de présence signée par les mandataires, le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumis ensemble auprès des formalités de l'enregistrement.

II. La présente Assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour de l'Assemblée envoyés par lettres recommandées aux actionnaires nominatifs et par annonces publiées au Mémorial N°294 du 7 février 2013 et au Mémorial N°372 du 15 février 2013 ainsi que dans le Luxemburger Wort des mêmes dates.

III. Le président a rappelé que suite à l'Acte de Décembre, l'article 5 des Statuts a été modifié afin de prévoir que toutes les actions de la Société doivent être sous forme nominative seulement et que les droits attachés aux actions au porteur seront suspendus jusqu'à ce que le détenteur de telles actions au porteur remette ses actions à la Société en vue de leur conversion en actions nominatives et leur inscription dans le Registre des actionnaires de la Société. Le Bureau a constaté du registre des actionnaires de la Société qu'il y a actuellement cent (100) actions en émission dans la Société qui sont toujours au porteur.

IV. Il appert de la liste de présence que des trois cents (300) actions sans indication de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social émis de la Société, deux cents (200) actions de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, représentant 66,67 % du capital social émis de la Société, de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société (les "Statuts") afin d'étendre l'objet de la Société afin d'inclure des opérations immobilières directes et la détention d'actifs immobiliers, afin qu'il se lise comme suit:

"La société aura comme objet (i) la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, au Luxembourg et dans des sociétés étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière ainsi que la cession par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations garanties ou non, de billets et d'autres titres de toute sorte, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille, (ii) l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Luxembourg ou à l'étranger ainsi que des opérations liées à l'immobilier, incluant la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés dont l'objet est d'acquérir, de vendre, de promouvoir, de gérer et/ou de louer des biens immobiliers. La Société pourra créer des succursales ou d'autres bureaux soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit ailleurs, par une résolution du Conseil d'Administration.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et pourra apporter son aide sous forme de prêt, de garantie ou autrement à des filiales ou à des sociétés affiliées. La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations.

En général, elle pourra prendre des mesures de contrôle et de supervision et réaliser toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale et industrielle qu'elle pourra juger utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.»;

2. Création d'un nouveau capital autorisé de la Société comme suit:

(A) Le capital social autorisé consistera de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) représenté par quarante-six mille huit cent soixante-quinze (46.875) actions sans indication de valeur nominale;

(B) Autorisation au conseil d'administration à partir de la date de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société et pendant une période de cinq ans se terminant le 26 février 2018 d'augmenter le capital social émis de temps à autre en tout ou partie, par l'émission d'actions additionnelles dans les limites du capital social autorisé et d'émettre de nouvelles dans le capital autorisé devant être payées intégralement en tout ou partie en numéraire, en nature ou par compensation de dettes certaines, liquides et exigibles contre la Société ou même, par l'incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de la prime d'émission suivant les termes et conditions qu'il appartiendra au conseil d'administration de déterminer ou son/ses délégué(s);

(C) Autorisation au conseil d'administration de déléguer pouvoirs à n'importe quel membre du conseil d'administration, représentant autorisé ou autre personne dûment autorisée de collecter les souscriptions et de recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de l'augmentation de cette augmentation de capital;

(D) Autorisation au conseil d'administration de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants; reconnaissance et approbation du rapport du conseil d'administration devant être présenté à l'assemblée générale extraordinaire sur la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

3. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts, afin qu'il se lise comme suit:

"Le capital social est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros), représenté par 300 (trois cents) actions sans indication de valeur nominale.

Les actions seront émises sous forme nominative uniquement et ne pourront être converties en actions au porteur.».

La Société devra considérer comme étant le détenteur des actions, la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires de la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Si l'action appartient à plusieurs personnes ou si elle est grevée d'un usufruit ou d'un gage, la Société a l'option de suspendre l'exercice des droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée en tant que détenteur de telles actions et en mesure d'exercer les droits y afférents.

Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros), représenté par quarante-six mille huit cent soixante-quinze (46.875) actions sans indication de valeur nominale.

Le capital social autorisé et le capital social émis de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société conformément aux conditions prescrites pour la modification des présents statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans se terminant le 26 février 2018, d'augmenter le capital social émis dans les limites du capital autorisé, quand il le choisira.

Le Conseil d'Administration est autorisé à limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants.

Les actionnaires peuvent renoncer à tout droit préférentiel de souscription qu'ils ont sous ces statuts.

Des augmentations de capital, telles que décidées par le Conseil d'Administration, peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission devant être payés intégralement ou en partie, en numéraire, en nature ou par compensation de dettes certaines liquides et exigibles détenues contre la Société, ou même à travers l'incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, suivant les termes et conditions qu'il appartiendra au Conseil d'Administration ou à son/ses délégué(s) de déterminer.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à n'importe quel membre du Conseil d'Administration, représentant autorisé ou autre personne dûment autorisée à collecter les souscriptions et à recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de telles augmentations de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration procédera à une augmentation de capital hors du capital autorisé, le Conseil d'Administration devra prendre les mesures nécessaires pour faire acter cette augmentation de capital et le Conseil d'Administration est autorisé à prendre ou à autoriser de prendre les mesures requises pour la mise en œuvre et la publication de telles modifications conformément à la loi.

Une telle augmentation de capital par le Conseil d'Administration devra être constatée par acte notarié dans le mois de l'augmentation de capital, à la requête du Conseil d'Administration contre la présentation des documents montrant les souscriptions et les paiements et un tel acte de constat sera publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations."

Après due considération de, et délibération sur les points portés à l'ordre du jour par l'Assemblée, les résolutions suivantes ont été adoptées aux majorités ci-dessous:

Première résolution

L'Assemblée a décidé aux majorités ci-dessous de modifier l'article 3 des statuts de la Société (les "Statuts") afin d'étendre l'objet social de la Société en incluant les opérations immobilières directes et la détention de biens immobiliers tel que figurant au point 1. de l'ordre du jour ci-dessus.

Pour:	Contre:	Abstention:
200	0	0

Conformément à ce qui précède un total de 100 % des votes des actions présentes ou représentées ont voté pour de sorte que la résolution a été adoptée.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé aux majorités ci-dessous de créer un capital autorisé de la Société qui consistera en cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) représenté par quarante-six mille huit cent soixante-quinze (46.875) actions sans indication de valeur nominale.

L'Assemblée a décidé:

- d'autoriser le conseil d'administration à partir de cette date de l'assemblée générale extraordinaire et pendant une période de cinq ans se terminant le 26 février 2018 d'augmenter le capital social émis de temps à autre, en tout ou partie, par l'émission d'actions additionnelles dans les limites du capital social autorisé et d'émettre des actions hors du capital autorisé devant être payées en tout ou partie en numéraire, en nature ou par compensation de dettes certaines, liquides et exigibles contre la Société ou même, par l'incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de la prime d'émission suivant les termes et conditions qu'il appartiendra au conseil d'administration de déterminer ou son/ses délégué(s);

- d'autoriser le conseil d'administration de déléguer pouvoirs à n'importe quel membre du conseil d'administration, représentant autorisé ou autre personne dûment autorisée de collecter les souscriptions et de recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital;

- d'autoriser le conseil d'administration de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et a également décidé de reconnaître et d'approuver le rapport du conseil d'administration présenté à l'assem-

50784

blée générale extraordinaire sur la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Pour:	Contre:	Abstention:
200	0	0

Conformément à ce qui précède un total de % des votes des actions présentes ou représentées ont voté pour de sorte que la résolution a été adoptée.

Troisième résolution

Consécutivement à la résolution qui précède, l'Assemblée a décidé aux majorités ci-dessous de modifier l'article 5 des Statuts tel que figurant au point 3 de l'ordre du jour ci-dessus.

Pour:	Contre:	Abstention:
200	0	0

Conformément à ce qui précède un total de 100 % des votes des actions présentes ou représentées ont voté pour de sorte que la résolution a été adoptée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'Anglais, constate qu'à la demande des parties aux présentes, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une traduction en langue française; qu'à la demande de ces mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. BONI, V. CORMEAU, B. MICHAUD, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 février 2013. Relation: DIE/2013/2712. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 mars 2013.

Référence de publication: 2013032785/307.

(130040125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Castle Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.622.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la Société en date du 13 mars 2013 qu'a été acceptée:

- la démission de M. Stephen Burnett en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet à partir de ce jour;
- la nomination de M. Iain Johns, né le 25 mars 1968 à Leigh-On-Sea, United Kingdom, résidant professionnellement au Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, JE2 3RT, Jersey en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013038561/17.

(130047300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.